



MAIRIE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

7, Rue Pasteur - 60550 - VERNEUIL-EN-HALATTE

Département de l'OISE - Arrondissement de SENLIS

☎ : 03.44.25.09.08

Fax : 03.44.25.39.02



Croix de Guerre 39-45
Remise le 11 Novembre 1948

A la Commune de Verneuil-en-Halatte

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 AVRIL 2011

-oOo-oOo-oOo-

L'an deux mille onze, le six avril, à 19 heures 00 minute, le *Conseil Municipal* de VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise) légalement convoqué en date du 31 Mars 2011, s'est réuni en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de **Monsieur Christian MASSAUX, Maire de VERNEUIL-EN-HALATTE.**

Etaient présents : *Mr. MASSAUX, Maire – Mr LAHAYE — Mr MONDOLONI –
Mme LAULAGNET - Mr GOSSELIN - Mme LENAIN –
Mr VAN GEERSDAELE – Mme MARTIN – Mme COCU –
Mme MENEGON – Mr LAMOUR – Mme PARENT –
Mme THERESINE – Mr KELLNER — Mr PINEAU – Mme SEBAN –
Mme LAVALETTE – Mme CARELLA – Mr LORTHIOIS –
Mme MORIAU*

Etaient excusés : *Mme PAPI (pouvoir à Mme MENEGON)
Mr BUFFET (pouvoir à Mr MASSAUX, Maire)
Mr MONNOYEUR (pouvoir à Mr MONDOLONI)
Mr BOULANGER (pouvoir à Mr LAHAYE)
Mr SAROUILLE (pouvoir à Mr VAN GEERSDAELE)
Mme ZAREMBA (pouvoir à Mr LAMOUR)*

Etait absent : *Mr MARCEL*

-oOo-oOo-oOo-

Le Secrétaire de Séance désigné est Monsieur Philippe KELLNER.

Monsieur le Maire fait approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 17 février 2011 .
En l'absence de toute remarque, le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2011 est adopté à l'unanimité .

M. le Maire propose l'ajout :

- D'un point supplémentaire soumis à délibération :
 - o La sollicitation du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance pour la mise en place d'un système de videoprotection ;
- De 2 points d'information suite à un courrier de M. Lorthiois:
 - o Un point sur l'étude « odeurs » ;
 - o Les contributions des élus au registre d'enquête publique du SCOT

A l'unanimité, le Conseil valide l'ajout de ces points supplémentaires .

-oOo-oOo-oOo-

1 – AFFAIRES FINANCIÈRES

1A Compte de Gestion 2010 – Régie de Transport Scolaire - Approbation

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Monsieur Robert LAHAYE expose que le compte de Gestion de la Régie transports scolaires dressé par le Receveur Municipal présente les mêmes résultats de l'exercice 2010 que le compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal est invité à donner quitus au Receveur Municipal pour sa gestion de ce budget et lui adresser ses remerciements.

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1B Compte Administratif 2010 - Régie de Transport Scolaire – Approbation

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Le compte administratif de l'exercice 2010 de la régie de transport conforme aux écritures du compte de gestion ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les résultats qui se présentent comme suit :

En section de fonctionnement :

- Un excédent d'exploitation de l'exercice 2010 de 810,73 €
- Un excédent antérieur d'exploitation de 8 608,52 €
- **Un excédent global d'exploitation de 9 419,25 €**

En section d'investissement :

- Un excédent d'investissement de l'exercice 2010 de 23 858,54 €
- Un déficit antérieur de l'exercice de 26 808,27 €
- **Un excédent global d'investissement de 50 666,81 €**

Soit un résultat cumulé excédentaire de **60 086,06 €**

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1C Compte de Gestion 2010 – Eau Potable – Approbation

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Monsieur Robert LAHAYE expose que le compte de Gestion du Budget de l'Eau Potable dressé par le Receveur Municipal présente les mêmes résultats de l'exercice 2010 que le compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal est invité à donner quitus au Receveur Municipal pour sa gestion du budget de l'eau potable et lui adresser ses remerciements.

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1D Compte Administratif 2010 – Eau Potable – Approbation

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Le compte administratif de l'exercice 2010 du budget de l'eau potable communale conforme aux écritures du Compte de Gestion ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les résultats qui se présentent comme suit :

- Un déficit d'exploitation de l'exercice 2010 de - 18 939,47 €
- Un excédent antérieur d'exploitation de 38 722,48 €

Un excédent global d'exploitation de	19 783,01 €
- Un excédent d'investissement de l'exercice 2010 de	9 975,00 €
- Un excédent antérieur d'investissement de	260 571,09 €
- Un excédent global d'investissement de	270 546,09 €
Soit un résultat cumulé excédentaire de	290 329,10 €

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1E Compte de Gestion 2010 – Assainissement – Eaux Usées - Approbation

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Monsieur Robert LAHAYE expose que le compte de Gestion du budget « Assainissement – Eaux Usées » dressé par le Receveur Municipal présente les mêmes résultats de l'exercice 2010 que le compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal est invité à donner quitus au receveur Municipal pour sa gestion et lui adresser ses remerciements.

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1F Compte Administratif 2010 - Assainissement – Eaux Usées - Approbation

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Le compte administratif de l'exercice 2010 du Budget « assainissement – eaux usées » conforme aux écritures du compte de gestion ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les résultats qui se présentent comme suit :

• Un déficit d'exploitation de l'exercice 2010 de	- 82 009,41 €
• Un excédent antérieur d'exploitation de	333 480,45 €
• Un excédent global d'exploitation de	251 471,04 €
• Un excédent d'investissement de l'exercice 2010 de	147 584,07 €
• Un excédent antérieur d'investissement de	315 054,81 €

- **Un excédent global d'investissement de** **462 638,88 €**
- Soit un résultat cumulé excédentaire de** **714 109,92 €**

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1G Compte de Gestion 2010 – Budget Communal – Approbation

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Monsieur Robert LAHAYE expose que le compte de Gestion du Budget Communal dressé par le Receveur Municipal présente les mêmes résultats de l'exercice 2009 que le compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal est invité à donner quitus au receveur Municipal pour sa gestion et lui adresser ses remerciements.

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1H Compte Administratif 2010 - Budget Communal – Approbation

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Le compte administratif de l'exercice 2010 du budget communal, conforme aux écritures du Compte de Gestion ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les résultats qui se présentent comme :

- Un excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 de 298 166,96 €
- Un excédent antérieur de fonctionnement reporté de 68 190,80 €
- **Un excédent global de fonctionnement de 366 357,76 €**
- Un excédent d'investissement de l'exercice 2010 de 173 824,82 €
- Un déficit antérieur d'investissement de - 312 564,79 €
- **Un déficit global d'investissement de -138 739,97 €**

Soit un résultat cumulé excédentaire de 227 617,79 €

Approuvé à la majorité

20 Voix « pour »

6 « Abstentions »

Mmes Seban – Lavalette – Carella – Moriau

Mrs Pineau - Lorthiois

-oOo-oOo-oOo-**1I Affectations des Résultats Régie de Transport, Eau Potable et Assainissement****Régie de transport**

Inscription de l'excédent du résultat cumulé avec les résultats antérieurs de **60 086,06 €** au BP 2011 :

- ✓ 9 419,25 € en recettes de fonctionnement (au chapitre 002)
- ✓ 50 666,81 € en recettes d'investissement (au chapitre 001)

Service de l'eau potable

Inscription de l'excédent du résultat cumulé avec les résultats antérieurs de **290 329,10 €** :

- ✓ 19 783,01 € en recettes d'exploitation (au chapitre 002)
- ✓ 270 546,09 € en recettes d'investissement (au chapitre 001)

Assainissement

Inscription de l'excédent du résultat cumulé avec les résultats antérieurs de **714 109,92 €** :

- ✓ 251 471,04 € en recettes d'exploitation (au chapitre 002)
- ✓ 462 638,88 € en recettes d'investissement (au chapitre 001)

Approuvé à l'unanimité**-oOo-oOo-oOo-****1J Affectation des Résultats M14 Budget Communal**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		68 190,80 €	312 564,79 €		312 564,79 €	68 190,80 €
Opérations de l'exercice	4 664 281,73 €	4 962 448,69 €	943 791,08 €	1 117 615,90 €	5 608 072,81 €	6 080 064,59 €
Totaux	4 664 281,73 €	5 030 639,49 €	1 256 355,87 €	1 117 615,90 €	5 920 637,60 €	6 148 255,39 €
Résultat de clôture		366 357,76 €	138 739,97 €			227 617,79 €

Besoin de
financement **138 739,97 €**

Reste à réaliser
investissement **193 461,15 €**

Besoin total de
financement **332 201,12 €**

2.Considérant l'excédent de
fonctionnement, décide
d'affecter

332 201,12 €

au compte 1068
investissement

34 156,64 €

au compte 002
excédent de
fonctionnement
reporté

Propose d'arrêter les résultats définitifs, tels que résumé ci-avant

Approuvé à la majorité

21 Voix « pour »

6 « Abstentions »

Mmes Seban – Lavalette – Carella – Moriau

Mrs Pineau - Lorthiois

-oOo-oOo-oOo-

1K Examen du projet de budget primitif Régie de Transport Scolaire (M4) Année 2011

Suite à la Commission des Finances qui s'est réunie le lundi 14 mars 2011, en mairie,

Monsieur Robert LAHAYE, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le projet de budget Primitif concernant la Régie de Transport Scolaire :

Le budget

S'équilibre en recettes et en dépenses

- en ce qui concerne le fonctionnement à **162 119,25 €**

S'équilibre en recettes et en dépenses

- en ce qui concerne l'investissement à **97 935,98 €**

Après consultation :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver et d'adopter ce projet de budget primitif « Régie de Transport Scolaire » pour l'année 2011.

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1L Examen du projet de budget primitif Service Eau Potable (M49) Année 2011

Suite à la Commission des Finances qui s'est réunie le lundi 14 mars 2011, en mairie,

Monsieur Robert LAHAYE, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le projet de budget Primitif concernant l'EAU POTABLE (M49) :

Il invite l'assemblée à consulter *les tableaux 1 et 2 joints*.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en ce qui concerne le fonctionnement à : **178 095,02 €**
- en ce qui concerne l'investissement à : **352 512,13 €**

Concernant la section « investissement », M. LORTHIOIS demande où en est le projet de maillage du réseau avec la Communauté d'Agglomération de Creil (50 000€ prévus au budget).

M. le Maire répond que le projet reste en suspens, la CAC demandant un droit d'utilisation de son réseau de 10 à 15 000€ annuels, quelque soit l'utilisation qui en est faite . M. le Maire juge cette clause trop lourde à supporter budgétairement et avait dit en 2010 qu'il engagerait des négociations avec la CAC à ce sujet . Aujourd'hui ces négociations n'ont pas démarré . Le réseau de la CAC se trouve situé à une quinzaine de mètres de celui de Verneuil en zone de Vaux . Le coût de 50 000€ pour établir la liaison est réinscrit au BP 2011 pour des raisons de sécurité. En cas de coupure d'alimentation d'un forage, le deuxième forage de Verneuil serait en mesure d'alimenter provisoirement l'ensemble de la population .

Après consultation :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver et d'adopter ce projet de budget primitif «Eau Potable» pour l'année 2011**

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1M Examen du projet de budget primitif Service Assainissement E.U. (M49) Année 2011

Suite à la Commission des Finances qui s'est réunie le lundi 14 mars 2011, en mairie,

Monsieur Robert LAHAYE, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le projet de budget Primitif concernant le Service ASSAINISSEMENT E.U (M49) : Il invite l'assemblée à consulter *les tableaux 1 et 2 joints*.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses

-en ce qui concerne le fonctionnement à **439 166,24 €**

-en ce qui concerne l'investissement à **842 105,12 €**

Après consultation :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver et d'adopter ce projet de budget primitif «Assainissement» pour l'année 2011.

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1N Adoption des tarifs communaux Année 2011

Monsieur Robert LAHAYE, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le projet d'ensemble des Tarifs Communaux .

Monsieur LAHAYE précise que les augmentations prévues d'1,8% suivent l'évolution de l'inflation . Certains chiffres ont été arrondis pour éviter les centimes d'euros .

L'augmentation de 1,8% s'applique également à l'ensemble des tarifications de location des salles communales .

M. LAHAYE précise que les prix de location des jardins familiaux ont été réduits à zéro, l'association des Jardins Familiaux percevant une subvention annuelle de la commune pouvant être déduite de ce montant de location .

TARIF 2011 – BUDGET COMMUNAL (M14)

DATE EFFET	DENOMINATION	VALEUR 2010	PROPOSITION 2011
15.04	<i>Carte informatisée Bibliothèque</i>	2,30 €	2,35 €
15.04	<i>Inscription bibliothèque - Extérieurs adultes - Ext. Enfants – 16 ans</i>	8,40 € 4,30 €	8,55 € 4,40 €
15.04	<i>Pénalité par semaine de retard et par livre</i>	0,30 €	0,30 €
01- sept 02-mai 01- sept	<i>Tickets de cantine Pénalité repas sans réservation Adultes</i>	3,40 € 1,00 € 4,30 €	3,46 € 3,00 € 4,38 €
15.04	Concessions : <i>- Cinquantenaires - Trentenaires</i>	330 € 179,00 €	350 € 200 €
15.04	Espace Cinéraire : <i>15 ANS 30 ANS - Enfouissement des cendres</i>	400€-2/550€-3/700€-4 700€-2/850€-3/1000€-4 100,00 €	400€-2/550€-3/700€-4 700€-2/850€-3/1000€-4 100,00 €
15.04	<i>Droits de place (le ml)</i>	1,45 €	1,48 € (+1,8%)
15.04	<i>Camion vitrine (6m) Forfait camion-vente</i>	13,80 € 114 €	14,05 € (+ 1,8 %) 116 € (+1,8%)
15.04	<i>Jardins Familiaux</i>	8,50 €	0,00 €
15.04	<i>Stère de Bois</i>	36 €	37 €

TARIF 2011 - BUDGET EAU POTABLE (M49)

EFFET	DENOMINATION	VALEUR 2010	VALEUR 2011
01.06	Prix de l'eau potable M3 ht <i>TTC 5,5%</i>	0,37 €	0,50 €
		0,39 €	0,53 €
01.06	Entretien prix du compteur <i>TTC 5,5%</i>	8,24 €	8,40 €
		8,69 €	8,86 €
		12,85 €	13,11 €
		13,56 €	13,83 €
		17,76 €	18,12 €
01.06	Location branchement <i>TTC 5,5%</i>	5,86 €	5,98 €
		6,18 €	6,31 €
		8,56 €	8,73 €
		9,03 €	9,21 €
		11,43 €	11,66 €
	<i>TTC 5,5%</i>	12,06 €	12,30 €

TARIF 2011 - BUDGET ASSAINISSEMENT (49)

EFFET	DENOMINATION	VALEUR 2010	VALEUR 2011
01.06	Surtaxe communale eaux usées, le m3 (HT) <i>TTC (5,5%)</i>	0,60 €	0,50 €
		0,63 €	0,53 €
15.04	Taxe de raccordement (HT) <i>TTC (5,5%)</i>	1 337 €	1 361 €
		1 410 €	1 435 € (+1,8%)
15.04	Taxe de raccordement immeubles collectifs (HT) <i>TTC (5,5%)</i>	4 009 €	4 082 €
		4 230 €	4 306 € (+1,8%)

Monsieur le Maire précise que la taxe de raccordement pour les immeubles collectifs est appliquée par cage d'escalier.

Après consultation

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver et d'adopter l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2011.

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

10 Adoption des taux communaux d'imposition Année 2011

Suite à la Commission des Finances qui s'est réunie le lundi 14 mars 2011, en mairie

Monsieur Robert LAHAYE, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le projet d'adoption des taux Communaux d'Imposition, sans augmentation prévue :

	Taux Commune 2010	Taux 2011 sans augmentation
Taxe habitation	11,89%	11,89%
Foncier Bâti	16,30%	16,30%
Foncier non bâti	61,46%	61,46%
Taxe professionnelle	00,00%	00,00%

Après consultation :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver et d'adopter les Taux Communaux d'Imposition pour l'année 2011, soit :**
 - o **Taxe d'habitation : 11,89 %**
 - o **Taxe sur le foncier bâti : 16,30 %**
 - o **Taxe sur le foncier non bâti : 61,46 %**

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1P Inscription des acquisitions 2010 au Budget 2011

Monsieur Robert LAHAYE, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le tableau des acquisitions au titre de l'année 2010 :

ACQUISITIONS 2010

I – Biens amortissables à 100 % : Année N+1

Armoire à rideaux	411,29 €	MAIRIE
Pupitres	315,74 €	Maternelle Jean de la Fontaine
Exctincteurs	791,75 €	Bâtiments Communaux
Equipements de sonorisation	477,20 €	1P Acquisitions 2010 Salle des Fêtes
Equipements de sonorisation	523,85 €	Salle des Fêtes
Fauteuils de bureau	131,56 €	Elémentaire Calmette
Matériel informatique (<i>tour complète + Office 2007</i>)	950,82 €	Maternelle Jean de la Fontaine
Mobilier de cuisine	170,00 €	Maternelle Jean de la Fontaine
Equipements de sonorisation (<i>fly case</i>)	990,00 €	Salle des Fêtes
Matériels pédagogique	634,15 €	Maternelle Jules Ferry
Cloture supplémentaire	971,98 €	Etang du Moulin d'En-Haut
Matériels/jeux extérieurs	926,42 €	Maternelle Jean de la Fontaine
Mobiliers de rangement	102,99 €	Bibliothèque Municipale
Mobilier de présentation	985,80 €	Bibliothèque Municipale
Matériels/jeux extérieurs	490,00 €	Maternelle Jean de la Fontaine
Mobiliers de bureau	501,00 €	Maternelle Jules Ferry
Matériels informatique	150,69 €	MAIRIE
Serre extérieure	199,00 €	Maternelle Jean de la Fontaine
Bordures extérieures	182,20 €	Maternelle Jean de la Fontaine
Imprimante multifonction	84,90 €	MAIRIE
Ecran 23 pouces	159,00 €	MAIRIE
Ordinateur portable	399,25 €	Elémentaire Calmette
Vidéo projecteur	499,00 €	Elémentaire Calmette
Ordinateur portable	399,25 €	Elémentaire Ferry

Réfrigérateur/Congélateur	412,00 €	MAIRIE
Armoire de rangement	257,14 €	Elémentaire Ferry
Mobiliers d'extérieur	500,80 €	Maternelle Jean de la Fontaine
Licences antivirus Gdata Business	837,20 €	Service Informatique
Logiciel Easyclick	275,08 €	Service Informatique
Petits mobiliers intérieurs	358,56 €	Maternelle Jean de la Fontaine
Petits mobiliers extérieurs	460,08 €	Elémentaire Ferry
Mobilier de classe	167,31 €	Elémentaire Ferry
Mobilier de classe	220,66 €	Elémentaire Ferry
Mobilier de classe	545,85 €	Elémentaire Ferry
Mobilier de classe	856,90 €	Elémentaires Ferry & Calmette
Mobilier de classe	369,95 €	Elémentaires Ferry & Calmette
Illuminatin de fin d'année	319,63 €	Décorations extérieures
<u>TOTAL AMORTISSEMENT EN 1 SEULE FOIS</u>	<u>17 029,00 €</u>	

II - BIENS AMORTISSABLES - ÉTALEMENT SUR PLUSIEURS EXERCICES

PUPITRE PLEXIGLAS	1 843,00 €	MAIRIE
<i>*Amortissement sur 10 ans</i>	184,30 €	
PANNEAUX DE SIGNALISATION	1 196,96 €	CADRE DE VIE
<i>*Amortissement sur 10 ans</i>	119,70 €	
MATERIEL INFORMATIQUE	3 263,88 €	MAIRIE - Bureau DST
<i>*Amortissement sur 3 ans</i>	1 087,96 €	
CHARIOT ELEVATEUR	26 969,80 €	ATELIERS MUNICIPAUX
<i>*Amortissement sur 8 ans</i>	3 371,23 €	
MATERIEL INFORMATIQUE	1 074,01 €	MAIRIE - Service Informatique
<i>*Amortissement sur 3 ans</i>	358,00 €	
MATERIEL INFORMATIQUE	3 128,74 €	MAIRIE - Service Informatique
<i>*Amortissement sur 3 ans</i>	1 042,91 €	
ARMOIRE	1 069,22 €	CANTINE PIERRE DE VILLAINES
<i>*Amortissement sur 10 ans</i>	106,92 €	

MATERIEL DE SONORISATION <i>*Amortissement sur 10 ans</i>	399,11 €	3 991,05 €	SALLE DES FETES
CLOTURE <i>*Amortissement sur 10 ans</i>	1 768,80 €	17 687,97 €	ETANG DU MOULIN D'EN-HAUT
CLOTURE <i>*Amortissement sur 10 ans</i>	203,60 €	2 035,99 €	JARDINS FAMILIAUX
MOBILIERS SCOLAIRES <i>*Amortissement sur 10 ans</i>	109,98 €	1 099,83 €	ECOLE ELEMENTAIRE FERRY
ILLUMINATION de FIN D'ANNÉE <i>*Amortissement sur 10 ans</i>	307,00 €	3 069,98 €	CADRE DE VIE
REMORQUE AGRICOLE <i>*Amortissement sur 8 ans</i>	720,08 €	5 760,65 €	ATELIERS MUNICIPAUX
MOBILIER URBAIN <i>*Amortissement sur 10 ans</i>	478,40 €	4 784,00 €	CADRE DE VIE
MAIN COURANTE <i>*Amortissement sur 15 ans</i>	1 517,88 €	22 768,20 €	STADE GERARD LEVEL
<u>Total Amortissement plusieurs exercices :</u>		<u>11 775,86 €</u>	
<u>Total Général I et II :</u>		<u>28 804,86 €</u>	

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

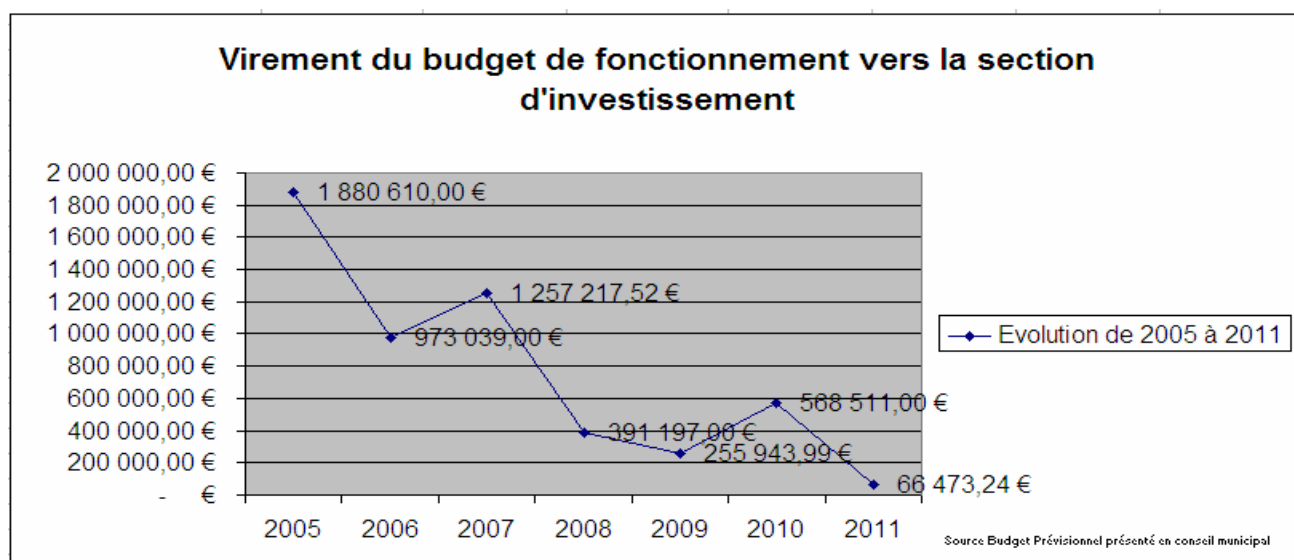
1Q Examen du projet de budget primitif M14 Année 2011

Avant de présenter le BP, Au nom du groupe des élus de l'opposition, M. LORTHIOIS souhaite faire lecture d'une déclaration :

« Monsieur le Maire,

Nous tenons à exprimer notre très grande inquiétude devant les éléments constitutifs de ce budget. Une année 2011 qui voit fondre le montant du budget de fonctionnement alimentant celui d'investissement pour arriver à 66 473€ (annoncé à 6507€ en commission).

Cette somme est en constante diminution sur ces dernières années :

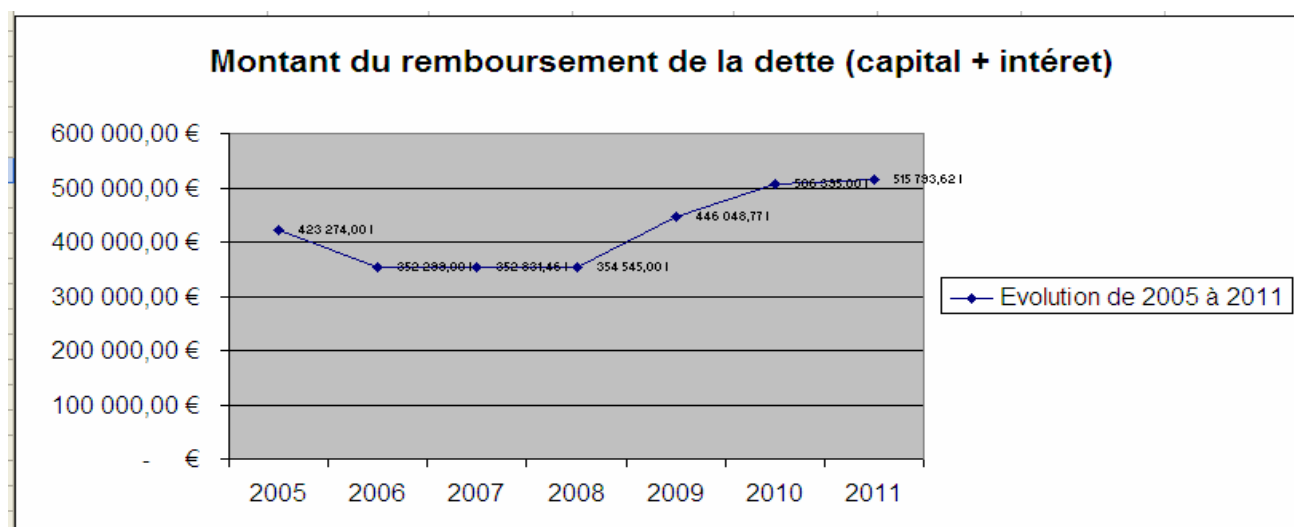


Cet état de fait nous oblige entre-autre à un recours quasi-systématique à l'emprunt pour financer nos investissements.

Alors comment en est-on arrivé là ?

Lorsque nous consacrons plus de 515 000€ sur une année au remboursement du capital et aux intérêts de la dette, nous pouvons difficilement dégager des liquidités pour financer nos investissements. Ce montant, qui soit dit en passant représente à lui seul l'équivalent de plus de 10% du budget de fonctionnement en 2011 est également en constante évolution depuis 2008.

Pour mémoire, ce montant était de 354 545€ au début de ce mandat en 2008 (soit l'équivalent d'un peu plus de 6% du budget de fonctionnement de cette même année).



Nous le constatons, la dette pèse de plus en plus sur notre budget.

De plus, contrairement à certaines remarques, nous souhaitons couper court à certaines allégations concernant notre hostilité vis-à-vis de l'emprunt. S'il se justifie, il doit se faire de façon mesurée en prenant en compte les éléments factuels de nos finances.

Ce que nous vous reprochons ce n'est pas la construction d'un tennis couvert mais la priorisation qui en a été fait au détriment d'autres investissements.

Monsieur le Maire, nous vous avons alerté à l'occasion des précédents exercices budgétaires.

Notre commune continue à présenter un taux d'endettement très préoccupant qui est bien au-delà des moyennes de notre strate (près de 50% supérieur).

Alors que des investissements nécessaires vont se présenter (cantine scolaire, aménagement centre bourg,...), notre marge de manoeuvre est très étroite.

Cette année, des dépenses habituelles ne sont pas budgétisées ou très peu (classe de découvertes pour 34 800€ l'année dernière réduit à ...1 030€ cette année), des engagements

contractuels vont désormais nous lier pour plusieurs années générant des dépenses récurrentes (14 000 puis 28 000€ pour la vidéoprotection sur une année et cela sur cinq ans), je ne parle pas bien sûr des dépenses supplémentaires liées aux nouveaux équipements qui semblent-ils ne gêneront aucune hausse pour le budget de fonctionnement. Si l'on ajoute à cela des rentrées financières exceptionnelles pour 2011 (104 000€ d'allocation de la CCPOH annoncé à 41 000€ en commission), une incertitude liée à la réforme de la fiscalité locale et la baisse des subventions en tout genre nous pouvons raisonnablement nous inquiéter.

En 2009, nous vous avons proposé, pour éviter une nouvelle hausse de l'imposition, de baisser de 22000€ les dépenses imprévues (qui s'élevaient à l'époque à 180 000€). Une fin de non recevoir a accompagné notre demande, nous expliquant qu'une somme raisonnable était nécessaire pour pallier toutes éventualités. **Aujourd'hui cette même ligne a été ramenée à 58 000€ !...que faut-il en déduire ?**

Enfin, pas une information sur les éventuelles pénalités à verser à la CCPOH en cas de départ pour la CC3F...

Monsieur le Maire, ce budget est alarmant. Nous sommes inquiets sur l'avenir de nos finances. Vous l'êtes certainement vous aussi pour demander un étalement du reversement fiscal consacré au Parc Alata (sujet non abordé en commission des finances et que nous apprenons en séance au conseil syndical). »

Concernant ce dernier point, M. DUFLOT signale que le point évoqué en comité syndical avait été négocié au préalable avec le Directeur du Syndicat, M. Serge HANNON. Le versement du Foncier bâti 2010-2011 des entreprises ALATA sera effectivement réparti sur 2 exercices, la commune ne bénéficiant plus en retour en 2011 de reversement de fiscalité ALATA. La somme du FB à reverser par la commune, représentant environ 400 000€, pouvait difficilement être supportée sur un seul exercice. Un changement statutaire du Syndicat à l'étude devrait remettre à plat à partir de 2012 les modes de contributions des communes et communautés de communes.

Monsieur LAHAYE précise que dans un contexte de subventions toutes envisagées à la baisse, la commune n'a d'autre alternative pour financer ses investissements que l'autofinancement ou le recours à l'emprunt. Concernant l'autofinancement, la commune a déjà engagé un certain nombre de mesures d'économies budgétaires et peut s'attendre à des ressources supplémentaires du fait de l'augmentation du nombre de foyers. Cette augmentation du nombre de foyers engendrera pour autant des besoins supplémentaires qu'il faudra satisfaire. La commune peut également augmenter les taux d'imposition, ce qui n'est pas à l'ordre du jour cette année mais le sera peut-être les années suivantes. La commune, face aux besoins d'équipements et de services, saura prendre ses responsabilités. Il demande aux élus du groupe d'opposition quelles seraient les éventuelles autres recettes pour financer les futurs projets.

Concernant les financements par les subventions d'investissement, Monsieur LAHAYE rappelle que le Conseil Régional dans sa prochaine programmation triennale du FRAPP prendra en compte en priorité des projets à l'échelle du « pays », puis les projets intercommunaux en laissant de moins en moins de place, voire pas du tout, aux projets communaux. Les subventions du Conseil Général - quand elles sont obtenues - sont fixées à un taux unique de 15% pour la commune de Verneuil-en-Halatte.

L'époque où les communes pouvaient se prévaloir de taux de subventions de 50 à 60% pour leurs projets est définitivement révolue.

Monsieur LORTHIOIS, Madame MORIAU mettent en cause les priorités affichées par la municipalité en place, tels le choix des tennis couverts et mettent l'accent sur la baisse du virement annuel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Ils s'inquiètent des capacités d'investir dans l'avenir quand il s'agira de prendre en charge les équipements prévus -tels la cantine scolaire- définis par l'étude de requalification urbaine. L'avènement de ces nouveaux équipements se traduira inmanquablement par une hausse de la pression fiscale.

Monsieur le Maire, reprenant l'analyse financière annuelle dressée par la banque DEXIA, estime que les ratios et chiffres de la commune, comparés à ceux de communes de la même strate démographique, restent globalement bons. M. LORTHIOIS, se référant au taux d'endettement de la commune supérieur à la moyenne, conteste cette analyse.

Concernant les tennis couverts, M. LAHAYE ET M. le Maire rappellent que le projet a été lancé en 2003 dans le cadre de l'opération « turbo tennis ». Le Conseil Général de l'Oise finançait l'opération à hauteur de 60% du montant des travaux, estimés alors à 450 000€. En fonction des contraintes liées notamment aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'attente des subventions, le coût estimé est passé à 1 200 000€ en 2010. Une fois les subventions obtenues, il n'était plus question de faire marche arrière en abandonnant le projet.

Mme MORIAU estime au contraire que le projet aurait pu être reporté après constat de la multiplication par trois du coût de la construction. A l'heure actuelle en raison de l'impact de ce projet sur ses finances, la commune ne dispose plus de marge de manœuvre pour financer d'autres projets ...

Mme LAVALETTE estime que la commune ne doit pas emprunter au-delà de ce qui est raisonnable. Avec quel argent pourra-t-on construire des équipements utiles à tous, telle la nouvelle cantine, ou une maison de santé pour accueillir médecins et personnel médical par exemple ? Elle considère que la gestion de la commune doit se faire « en bon père ou bonne mère de famille » ; tout ce qui a été fait précédemment n'est pas en soi critiquable, mais concernant les tennis couverts elle se dit perplexe, qualifiant le projet des tennis couverts de « grosse erreur ». Elle s'inquiète en outre des propos tenus en Débat d'Orientations Budgétaires par M. MARCEL souhaitant que soit créé sur le site du centre équestre un manège couvert.

M. LORTHIOIS, reprenant le qualificatif de « grosse erreur budgétaire », souhaiterait que le point de vue du groupe des élus d'opposition, même s'il peut librement s'exprimer en Conseil Municipal, puisse être relayé par le biais du « vernolien ».

Concernant la section « investissement », M. LORTHIOIS observe que la nouvelle opération 00122 sera bien spécifique au projet de tennis couverts ; cependant en 2010, une somme pour les tennis couverts de 600 000€ avait été prévue sur l'opération 00101 (Equipements administratifs, culturels et sportifs) pour 229 000€ réellement dépensés. N'y avait-il pas moyen de réunir tous les crédits et débits antérieurs des tennis couverts sur l'opération 00122 ?

M. DUFLOT répond que cela n'a pu être possible pour des raisons d'ordre comptable. Pour y remédier, en fin de réalisation, sera transmis aux élus un tableau récapitulatif de l'ensemble des dépenses comprenant à la fois le bâtiment et les VRD.

Clôture du débat,

Monsieur Robert LAHAYE, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le projet de budget Primitif (M14) après le Débat d'Orientations Budgétaires du 17 février 2011 :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en ce qui concerne le fonctionnement à : **5 144 687,59 €**
- en ce qui concerne l'investissement à : **2 089 925,84 €**

Approuvé à la majorité

20 Voix « pour »

6 Voix « contre »

Mmes Seban – Lavalette – Carella – Moriau

Mrs Pineau - Lorthiois

-oOo-oOo-oOo-

1R Récapitulatif des budgets primitifs Année 2011

BUDGETS	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		TOTAL des Deux Sections
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Régie de Transport Scolaire	162 119 €	162 119 €	97 936 €	97 936 €	260 055 €
M49 Eau Potable	178 095 €	178 095 €	352 512 €	352 512 €	530 607 €
M49 Assainissement	439 166 €	439 166 €	842 105 €	842 105 €	1 281 271 €
M14 Commune	5 144 688 €	5 144 688 €	2 089 926 €	2 089 926 €	7 234 614 €
TOTAUX	5 924 068 €	5 924 068 €	3 382 479 €	3 382 479 €	9 306 547 €

-oOo-oOo-oOo-

1S Vote des acomptes des subventions 2011 aux associations

Monsieur Robert LAHAYE, Adjoint au Maire chargé des Affaires Financières, propose d'accorder aux Associations Vernoliennes un acompte de subvention (de 60% de la subvention 2010) pour l'année 2011. Il présente à l'Assemblée le tableau des subventions prévues comme suit :

ASSOCIATIONS VERNOLIENNES		
ASSOCIATIONS VERNOLIENNES SUBVENTIONNÉES	SUBVENTIONS TOTALES VERSÉES EN 2010	Acomptes 2011 à verser
AEVH	3 600,00 €	2 160,00 €
AFR - Familles Rurales	300,00 €	180,00 €
ALATE	4 000,00 €	2 400,00 €

<i>Amicale des Pêcheurs de Verneuil-en-Halatte</i>	2 500,00 €	1 500,00 €
<i>Amis du Vieux Verneuil</i>	2 400,00 €	1 440,00 €
<i>ANMO</i>	96,00 €	57,60 €
<i>AS Verneuil</i>	5 100,00 €	3 060,00 €
<i>ASPAG</i>	2 050,00 €	1 230,00 €
<i>AST Verneuil</i>	1 750,00 €	1 050,00 €
<i>ATELIER BLEU</i>	300,00 €	180,00 €
<i>Blessé du Poumon</i>	240,00 €	144,00 €
<i>CHORALE de Verneuil-en-Halatte</i>	1 500,00 €	900,00 €
<i>Club Cyclo Touriste et Pédestre</i>	1 650,00 €	990,00 €
<i>CLUB DE L'AMITIE</i>	1 100,00 €	660,00 €
<i>Club Léo Lagrange</i>	6 300,00 €	3 780,00 €
<i>COMITE DE JUMELAGE</i>	3 750,00 €	2 250,00 €
<i>COMITE DES FETES</i>	2 000,00 €	1 200,00 €
<i>Ecole de Musique</i>	3 450,00 €	2 070,00 €
<i>JARDINS FAMILIAUX</i>	450,00 €	270,00 €
<i>KARATE-DO SHOTOKAN</i>	1 000,00 €	600,00 €
<i>La Boule d'Or</i>	450,00 €	270,00 €
<i>OT-SI</i>	2 600,00 €	1 560,00 €
<i>TOVH</i>	2 550,00 €	1 530,00 €
<i>TWIRLING VERNOLIEN</i>	1 150,00 €	690,00 €
<i>U.N.R.P.A.</i>	3 850,00 €	2 310,00 €
<i>UNC</i>	1 400,00 €	840,00 €
<i>VEH SHOOTER paintball</i>	1 050,00 €	630,00 €
<i>Verneuil Sporting Club Judo</i>	2 150,00 €	1 290,00 €
T O T A L	58 736,00 €	35 241,60 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'adopter le tableau d'attribution des acomptes pour les subventions communales des Associations Vernoliennes, au titre de l'année 2011.**

Approuvé à l'unanimité

Mmes Laulagnet & Lavalette ne prenant pas part au vote

-oOo-oOo-oOo-

2 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

2A Sollicitation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la mise en place d'un système de vidéoprotection

Dans le cadre de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur 4 sites de la commune, Monsieur le Maire sollicite une aide du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) .

4 sites ont été définis et décomposés en 2 tranches devant démarrer respectivement en 2011 et 2012 .

La collectivité a opté pour le mode de location-maintenance, les frais complets d'installation et de raccordement étant inclus dans les coûts de location .

Tranche N°1

SITE n°1 – RUE SALOMON DE BROSSE

La vidéo-protection mise en place sur ce secteur doit permettre de surveiller :

1. Le manoir et les salles Salomon de Brosse
2. Le parc de stationnement attenant et l'étang communal

Les finalités principales des caméras installées (ou des groupes de caméras) sont :

- La protection des bâtiments communaux (manoir et salles) ;
- La protection des espaces publics : parking et étang .

Le nombre et le type des matériels nécessaires seront déterminés par le candidat en fonction de la configuration des lieux. La proposition intégrera le câblage vidéo et électrique nécessaire au fonctionnement des matériels proposés ainsi, que les raccordements aux réseaux.

SITE n°2 – ALLEE DU VIEIL ETANG

La vidéo-protection mise en place sur ce secteur doit permettre de surveiller :

- (1) Le restaurant scolaire Calmette
- (2) L'école élémentaire Calmette, située en face du restaurant scolaire
- (3) La Maison de l'Enfance

Les finalités principales des caméras installées (ou des groupes de caméras) sont :

- La protection de 3 édifices publics

Le nombre et le type des matériels nécessaires seront déterminés par le candidat en fonction de la configuration des lieux. La proposition intégrera le câblage vidéo et électrique nécessaire au fonctionnement des matériels proposés ainsi, que les raccordements aux réseaux.

Tranche n2

SITE n°3 – PLACE DE L'EGLISE

La vidéo-protection mise en place sur ce secteur doit permettre de surveiller :

1. Les parkings situés autour de l'église
2. Les bâtiments communaux voisins : Mairie, école de musique

Les finalités principales des caméras installées (ou des groupes de caméras) sont :

- La protection des édifices publics : Mairie, église, école de musique
- La protection des zones de stationnement place de l'église et rue Pasteur

Le nombre et le type des matériels nécessaires seront déterminés par le candidat en fonction de la configuration des lieux. La proposition intégrera le câblage vidéo et électrique nécessaire au fonctionnement des matériels proposés ainsi, que les raccordements aux réseaux.

SITE n°4 – PLACE PIEGARO – SALLE DES FETES

La vidéo-protection mise en place sur ce secteur doit permettre de surveiller :

- o La salle des fêtes communale et ses abords

Les finalités principales des caméras installées (ou des groupes de caméras) sont :

- La protection des édifices publics : salle des fêtes et espace public attenant

Le montant prévisionnel de l'opération s'établissant à 85 000€ TTC, soit 71 070€ HT, il est demandé une subvention de **15 000€, correspondant à 21,1%** du montant total de l'opération .

Mme MORIAU, reprenant une expression citée par M. le Maire, considère que le projet n'a jamais été débattu en Conseil Municipal, notamment le choix des 4 sites . La première information sur les sites retenus a été délivrée lors de la réunion publique du 10 mars dernier .

Mme MORIAU pose la question de la justification des 4 sites et, notamment pour la place de l'église, demande la nature et le volume des vols ou effractions qui y ont été commis .

M.LORTHIOIS demande à son tour à connaître l'argumentaire ayant servi à cibler ces 4 sites en particulier.

Monsieur le Maire confirme que le sujet a été présenté à plusieurs reprises en Conseil Municipal et en commission « sécurité publique » . Si les sites n'ont pas été nommément désignés jusque-là, c'est pour préserver une certaine confidentialité sur l'implantation des caméras . Concernant la place de l'église, M. le Maire, Mme MARTIN évoquent des problèmes de tags sur les devantures de commerces, de brulage de la porte de l'église ou de conduites dangereuses de véhicules sur la place . Le choix des sites s'est fait en relation avec les services de la gendarmerie et de la police municipale . Une caméra supplémentaire sur le pignon du manoir Salomon de Brosse a été demandée par les services de la gendarmerie pour visionner en cas de besoin le flux des véhicules empruntant l'axe « Creil- Fleurines ».

M. LAHAYE informe le Conseil que la CCPOH s'apprête à lancer un appel d'offres de videoprotection pour sécuriser ses équipements .

Il est demandé au Conseil Municipal

- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la mise en place d'un système de vidéoprotection à Verneuil-en-Halatte .**

Approuvé à la majorité

20 Voix « pour »

6 « Abstentions »

Mmes Seban – Lavalette – Carella – Moriau

Mrs Pineau - Lorthiois

-oOo-oOo-oOo-

QUESTIONS DIVERSES

1-/ L'étude « nuisances olfactives » .

Monsieur le Maire a fait préparer un montage powerpoint exposant le cahier des charges de l'étude . Il précise que ce cahier des charges a été réalisé par les services de la DREAL, enrichi par Mme Anne-Sophie CLINCKE de l'INERIS dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune.

M. PINEAU s'étonne que ce sujet jugé important passe en point d'information divers, alors que le Conseil Municipal aurait pu débattre sur le contenu du cahier des charges et en délibérer dans la mesure où ce projet engage la commune. Le sujet sera abordé lors de la réunion de la CLIC de Villers Saint Paul vendredi 8 avril et il aurait été opportun selon lui qu'au préalable le Conseil Municipal puisse délibérer sur son contenu .

M. le Maire rappelle que l'étude reste à l'initiative de la Sous-Préfecture, suite à une réunion associant les industriels potentiellement concernés et les élus de verneuil, réunion tenue le 30 juin 2010 . La commune, à la demande de M. le Sous-Préfet, porte simplement le projet parce qu'il faut une maîtrise d'ouvrage .

Même si le sujet, à la demande de M. Pineau, est abordé à la réunion de la CLIC, M. LAHAYE estime que le problème dépasse largement le cadre de la CLIC de Cray Valley, d'autres entreprises périphériques étant concernées par le problème .

M.le Maire présente le cahier des charges :

1-Contexte

De nombreux riverains de la commune de Verneuil-en-Halatte se plaignent d'odeurs « désagréables ». Cette pollution olfactive a été constatée et portée à la connaissance de Monsieur le maire de la commune en août 2009. A ce jour, malgré quelques enquêtes qui ne se sont pas appuyées sur des analyses chimiques, aucune source n'a pu être plus particulièrement incriminée.

2-Sources potentielles suspectées

Une zone industrielle (comprenant une quinzaine d'industries) située en limite de la commune de Verneuil-en-Halatte est suspectée être à l'origine des odeurs. Les activités suivantes sont notamment réalisées sur la zone (liste non exhaustive) :

- Valorisation énergétique,
- Chimie,
- Traitement des eaux usées industrielles (chimie),
- Traitements des eaux usées urbaines,
- Lavage de citernes,
- Compostage de déchets verts,
- Transformation de caoutchouc,
- Fonderie,
- Coloration de matières plastiques,

3-Contenu technique de la prestation

Les objectifs de la prestation sont de:

1. Définir un périmètre d'étude compte tenu d'une part des points où les nuisances olfactives sont perçues et d'autre part la localisation des sites potentiellement émetteurs d'odeurs ;
2. Définir le ou les sites à l'origine des odeurs perçues par les riverains de la commune de Verneuil-en-Halatte ;
3. Déterminer sur les sites identifiés les sources potentielles d'odeurs et établir une liste de sites prioritaires à étudier ;
4. Etablir un bilan des émissions d'odeurs et de composés odorants sur les sites prioritaires ;
5. Proposer pour chaque site un programme d'actions à mettre en œuvre pour supprimer ou réduire ces émissions.

4-Proposition de prestation

Le prestataire devra suivre une démarche rigoureuse, et si possible normée, afin de répondre aux objectifs posés par ce cahier des charges. La démarche que le prestataire entend suivre devra être explicitée dans sa proposition commerciale.

Dans l'optique de la mise en œuvre de campagnes de mesure, le prestataire devra définir les grandes lignes du ou des protocoles à suivre et plus particulièrement :

- La méthode de mesure à utiliser (norme correspondante) et les moyens métrologiques qui seront mis en œuvre ;
- La période pendant laquelle la ou les campagnes pourront être menées.

Ces différents items ainsi que les sources et paramètres à mesurer seront préalablement justifiés au regard des investigations préliminaires réalisées par le prestataire.

A chaque étape de l'étude, les protocoles mis en œuvre seront adressés préalablement au donneur d'ordre pour validation.

5- Communication

Le prestataire réalisera trois présentations orales :

- La première visera à expliquer la démarche retenue et le planning prévisionnel de ce diagnostic ;
- La seconde sera réalisée après la détermination du périmètre d'étude et la détermination des sources potentielles d'odeurs. Elle permettra de bien définir la suite des opérations et notamment les sites sur lesquels des campagnes de mesures devront être réalisées ;
- La dernière s'attachera à présenter, expliquer et discuter les principales conclusions et préconisations de ce diagnostic.

6-Rapport d'étude

Les résultats des analyses et les études réalisées dans le cadre de ce diagnostic seront consignées dans un rapport qui contiendra notamment :

- Le rappel de la situation et le contexte environnemental de l'étude ;
- La présentation du périmètre d'étude ;
- Le descriptif des installations potentiellement émettrices d'odeurs. Le descriptif sera accompagné, dans la mesure du possible d'un schéma permettant de situer rapidement les différentes sources d'émissions canalisées et diffusées ;
- Les résultats des investigations préliminaires ;
- Les protocoles de mesures et les résultats des campagnes réalisées ;
- L'analyse détaillée des procédés émetteurs identifiés ;
- Les propositions d'un programme d'actions à mettre en œuvre pour supprimer ou réduire les émissions.

La présentation de ces actions devra permettre aux émetteurs identifiés d'engager, dans un deuxième temps, une étude détaillée de la faisabilité et de l'efficacité attendue des actions préconisées dans le rapport.

Le rapport et les présentations orales seront transmis au donneur d'ordre :

- En version papier en cinq exemplaires au moins ;
- En version informatique.

7-confidentialité

Le prestataire devra s'engager à garder confidentielles les données et informations qui lui auront été communiquées par les différents interlocuteurs impliqués dans cette étude ainsi que les résultats présentés dans le rapport d'étude.

Sur le règlement de consultation :

Date limite de réception des offres : Jeudi 28 avril 2011

Heure limite de réception des offres : 17h00

Les critères de sélection :

Valeur technique (70 %) jugée selon les éléments suivants :

- + Démarche proposée pour répondre aux objectifs (note sur 15),
- + Moyens humains prévus pour la réalisation des prestations (note sur 5),
- + Planning prévisionnel (note sur 5),
- + Références (note sur 5),

Prix des prestations (30 %).

M. PINEAU rappelle qu'il avait adressé en novembre 2010 au nom du R.O.S.O. un courrier à Monsieur le Sous-Préfet de Senlis dans lequel il demandait :

- *Que l'étude ne démarre pas tant que le cahier des charges n'ait pas été présenté à la prochaine réunion CLIC de Villers Saint Paul ;*
- *Que le cahier des charges puisse, outre l'identification des sources d'odeurs, corrélérer les émanations d'odeurs ressenties avec les pratiques d'exploitation, en ciblant particulièrement la station d'épuration de la zone industrielle .*
- *Selon le principe du « pollueur-payeur » il avait bien été admis que l'ensemble des industriels potentiellement concernés participeraient au coût de l'étude selon une clé de répartition à définir . Or lors de la CLIS du Centre de Valorisation Energétique, lorsque le sujet avait été abordé, l'ensemble des participants avaient convenu que les nuisances olfactives ne provenaient ni du Centre de Valorisation Energétique ni de la station d'épuration urbaine de la CAC . M. PINEAU avait alors demandé , en s'appuyant toujours sur le principe du « pollueur-payeur », que les 2 exploitants puissent être exonérés de leur part de financement .*

Selon M. PINEAU, l'étude telle qu'elle est présentée ,ne propose pas de s'intéresser aux causes probables des sources de pollution olfactives émanant de la plate-forme et plus précisément de sa station

d'épuration . Autrement dit, si l'étude ne s'intéresse pas de près aux flux entrants dans la station d'épuration et au mode de traitement de ces flux, aucune solution durable ne pourra être trouvée au problème .

Enfin, M. PINEAU regrette que le Conseil Municipal n'ait pas à débattre et délibérer sur le contenu du cahier des charges, ce qui aurait permis de l'amender en introduisant l'étude du mode de fonctionnement des entreprises de la plate-forme . Il considère dans ces conditions que l'étude ne servira à rien et se dit prêt à défendre les industriels sur lesquels pèserait une suspicion de pollution .

M. VAN GEERSDAELE rappelle que l'étude est à l'initiative de la Sous-Préfecture et qu'elle a mis à contribution les services de la DREAL, professionnels de ces sujets . Les odeurs s'étant déclarées en 2009 et 2010 dès le mois d'avril, il était impératif de faire démarrer l'étude à ce moment de l'année .

M. LAHAYE, appuyant les propos de M. Van Geersdaele, confirme que lors de la réunion du 30 juin 2010 en sous-Préfecture, tous les industriels s'étaient mis d'accord, y compris ESIANE exploitant du CVE, pour prendre part au financement de l'étude . Avant le cahier des charges présenté ce-soir, la DREAL avait établi une première version où il était question de la même méthodologie . L'étude devait brasser le plus largement possible, sans prendre le risque de pointer du doigt une entreprise en particulier, avant d'éliminer celles non concernées par les nuisances et zoomer celles ayant davantage de probabilités d'émanations nauséabondes .

M. le Maire précise que le cahier des charges est suffisamment ouvert pour permettre à des bureaux d'étude de présenter des méthodes d'approche différentes. Il est observé que les odeurs ont disparu quelques jours après la réunion de la sous-Préfecture et qu'elles n'ont pas réapparu depuis, ce qui devrait rendre la tâche du bureau d'étude plus difficile .

M. LAHAYE considère que l'étude, bien que portée par la commune en tant que maître d'ouvrage désigné par le Sous-Préfet, n'est pas l'étude de Verneuil-en-Halatte mais l'étude des entreprises industrielles . Les nuisances proviennent des entreprises de la rive opposée et entraînent des désagréments pour les Habitants de Verneuil et probablement aussi pour les riverains de la rive droite de l'Oise. Le Bureau d'étude mandaté par la DREAL aura toutes possibilités d'aller contrôler de l'intérieur les entreprises ciblées.

M. PINEAU, ayant mené sa propre enquête, admet que les rémanences d'odeurs fortes avaient un côté fugace, certains passants ne sentant pas ce que d'autres avaient pu sentir quelques instants plus tôt au même endroit .

Mme LAVALETTE souligne que les odeurs étaient déjà présentes et plus fréquentes il y a 10 ans lorsqu'elle habitait sur le site du CERCHAR . On lui avait rapporté à l'époque qu'elle émanaient des cuves d'acryliques. Les odeurs ressenties aujourd'hui sont moins fréquentes mais ont un fort relent de chimie .

A l'hypothèse soulevée par Mme LAULAGNET d'une recherche infructueuse de culpabilité, M. le Maire confirme que les entreprises auront malgré tout à payer leur participation aux frais de l'étude .

M. le Maire propose que la Commission d'Appel d'Offres soit invitée lors du choix du Bureau d'études et que les rapports d'étape ainsi que la présentation du rapport final puissent être présentés à la commission « environnement industriel », avant une communication en Conseil Municipal . Ces dispositions sont validées à l'unanimité .

2-/ Les contributions des élus au registre d'enquête publique du SCOT

M.le Maire, M. LAHAYE rappellent que l'enquête publique du SCOT est à l'initiative de la CCPOH et concerne l'ensemble des 17 communes qui la composent . Avant la remise du rapport du commissaire-enquêteur, les élus peuvent toujours s'exprimer sur leurs propres contributions ou entendre celle des autres Membres s'ils le souhaitent mais la discussion devrait naturellement être reprise lorsque les élus

auront pris connaissance de la synthèse des 17 registres du commissaire-enquêteur . Le rapport sera soumis pour délibération à la seule instance décisionnelle en la matière, à savoir la CCPOH .

Pour cette raison, il est proposé et validé en séance le principe suivant :

- Lorsque le rapport de synthèse sera adressé à la CCPOH, la commune en demandera une copie . Les élus pourront en débattre lors du Conseil Municipal suivant. Les Délégués de la commune à la CCPOH pourront alors adopter une position qui pourrait être commune lorsque le point sera délibéré en Conseil Communautaire .

POINTS D'INFORMATION DIVERS

- M. le Maire informe que dans le cadre de l'étude de requalification urbaine, une consultation sous forme de questionnaire sera adressée aux Habitants par une parution dans le Vernolien . M. le Maire répond à M. PINEAU que le questionnaire ne sera pas élaboré sous sa seule responsabilité mais le sera collectivement, en commission « urbanisme » de préférence .
- Des plaintes pour vitesse excessive continuent d'arriver en Mairie . Les contrôles de vitesse se poursuivent et ont généré de 1 500 à 1 700€ d'amendes depuis le début de l'année . Les plaignants se confondent souvent avec les contrevenants à 80% vernoliens ...
- En ce qui concerne l'échange de terrains aux Esquillons, M. le Maire indique que la commune aura à redélibérer, l'évaluation des Services des Domaines devant nécessairement être réalisée pour la vente et l'achat simultanés (et non pas l'échange) d'un chemin communal et d'un terrain privé . Suite à un courrier d'une association de Verneuil, la délibération a été adressé à Me NOLLOT qui l'a ensuite remise à un avocat spécialiste du droit de l'urbanisme.
- Une bande de terrain de l'ex-propriété MIGNE à la Rue des Bois sera bien acquise par la commune qui pourra ainsi élargir la voie pour une future piste cyclable .
- L'étude KPMG sur le changement de communauté de communes est actuellement arrêtée dans l'attente d'éléments demandés à la CCPOH depuis le 14 février dernier . M. le Maire à proposé, sans résultat, au Président de la CCPOH de mettre à disposition un Membre du personnel communal pour faire les photocopies nécessaires, les documents demandés étant publics et tous publiables.
- M. LORTHIOIS souhaite connaître les dates de Conseil où le sujet de la vidéoprotection a été débattu . M. le Maire, qui dit se souvenir du débat en Conseil, en mentionnera les références dans le compte-rendu.

NDLR

- o *Conseil municipal du 29 mars 2010 : point 1H - examen du projet de BP M14*
- o *Conseil municipal du 27 avril 2010 : questions diverses – résumé de la commission « sécurité » du 23/04/2010*
- o *Conseil municipal du 20 décembre 2010 : points d'information divers à propos des tags sur la Maison de l'Enfance*
- M. LORTHIOIS pose la question de la situation financière de l'association ALATE. M. le Maire annonce que la brigade de recherche de la gendarmerie nationale vient de l'auditionner à ce sujet . Le secret de l'enquête ne lui permet pas d'en dire davantage . Lorsque l'enquête sera terminée, Monsieur le Maire fera une communication à ce sujet . Il semblerait que les charges pesant contre l'ALATE ne soient pas très lourdes et que le climat dégradé existant entre les 2 associations locataires du Centre équestre soit pour beaucoup à l'origine des plaintes .

Mme COCU , M. GOSSELIN confirment les mauvaises relations existant entre l'ALATE et l'AEVH, celles-ci datant selon Mme COCU de 1983...

Selon M. le Maire et M. LAHAYE, l'état de l'enquête à ce-jour ne serait pas de nature à justifier le non-versement à l'ALATE de l'acompte de la subvention communale 2011.

- M. MONDOLONI informe l'assemblée que les trottoirs de la chaussée des Moulins sont terminés .
- Mme LAULAGNET annonce la date de la brocante le 1^{er} mai 2011 .
- M. le Maire annonce la venue en Mairie de MM le Préfet et le Sous-Préfet de Senlis avant la visite organisée à l'entreprise LEGRAND ce jeudi 7 avril .

Aucune autre question diverse n'est soulevée par l'Assemblée.

-oOo-oOo-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, *Monsieur le Maire* remercie l'Assemblée et lève la séance à 21 Heures 45 Minutes.

-oOo-oOo-oOo-

La parole est ensuite donnée au public.